



## CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'INSTALLATION SPORTIVE PLAN D'EAU DE SAINT-AUBAN

### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La mairie de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN,  
Représentée par Monsieur le maire, Philippe BERTRAND, dûment habilité par délibération du Conseil municipal du 26 Mai 2026 – 1, Rue Victorin Maurel – 04160 CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

Téléphone : 04.92.33.20.00

Numéro S.I.R.E.T : 210 400 495 00011

CODE APE : 8411 Z

Ci-après dénommée "Mairie de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN",

**D'UNE PART,**

**ET :**

Madame .....

Adresse : .....

N° d'enregistrement diplôme : .....

**D'AUTRE PART,**

Il est conclu une convention de mise à disposition d'un établissement public à titre gracieux entre la mairie de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN et Monsieur /Madame ..... fixant les conditions générales.

Il est convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 – LA MISE À DISPOSITION

#### 1.1 Durée de la mise à disposition

La mairie de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN met à disposition de Monsieur /Madame ..... le plan d'eau de SAINT-AUBAN, à titre gracieux à compter du 08 Juin 2026 jusqu'au 30 Août 2026.

#### 1.2 Activités et horaires de mise à disposition

Monsieur /Madame ..... pourra utiliser le plan d'eau de SAINT-AUBAN pour donner des cours de natation et/ou d'aquagym pour son propre compte, sous sa seule et entière responsabilité.

Monsieur /Madame ..... devra obligatoirement justifier d'un diplôme permettant la surveillance de la baignade et l'enseignement de la natation – Maître-Nageur Sauveteur, BEESAN, BPJEPS.

Les cours devront être dispensés en dehors des heures d'ouverture de l'établissement au public, soit de 9 H. 30 à 10 H.45 et après 18 H.30.

Le plan d'eau, les installations sanitaires, les plages et espaces engazonnés  
21 H.00 en Juillet et 20 H.45 en Août.

Monsieur /Madame ..... devra veiller à ne pas gêner la bonne marche des travaux de désinfection, d'entretien et de maintenance des installations effectués par les personnels techniques de la mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban et/ou des prestataires extérieurs.

L'utilisateur s'engage à n'utiliser ces locaux qu'en vue de l'objet annoncé et de satisfaire aux conditions énoncées dans les articles suivants.

**ARTICLE 2 – RESPONSABILITÉ**

**2.1./ Assurance**

Monsieur /Madame ..... s'engage à avoir souscrit une police d'assurance personnelle pour donner des cours particuliers et s'être inscrit au registre des travailleurs indépendants en tant qu'autoentrepreneur. Il en présentera les justificatifs à la mairie de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

**ARTICLE 3 – RÉILIATION**

En cas de non-respect des conditions de la présente convention par Monsieur /Madame ..... la convention de mise à disposition pourra être immédiatement résiliée par la mairie de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

Fait à CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN,  
Le .....

Le Maire,

Monsieur /Madame .....  
*Signature et mention "Lu et Approuvé"*

Philippe BERTRAND